



Changement Contrat de travail

Par **Kysersauze**, le **19/12/2019** à **17:25**

Bonjour,

Je voulais savoir si après 14 ans d'ancienneté mon patron avait le droit de vouloir nous changer mon contrat CDI en contrat d'auto entrepreneur ?

Par **Visiteur**, le **22/12/2019** à **22:57**

Bonjour

Il n'a pas, juridiquement, la possibilité de transformer un CDI en un "contrat d'auto-entrepreneur" .

Un auto-entrepreneur est un travailleur indépendant.

Il pourrait éventuellement vous proposer un contrat de prestation de service si vous étiez auto-entrepreneur, mais pour l'être, vous devez démissionner ou êtes licencié !

Par **P.M.**, le **23/12/2019** à **08:55**

Bonjour,

Si c'est pour le même poste et pratiquement les mêmes conditions de travail, il s'agit clairement du salariat déguisé auquel notamment l'URSSAF pourrait remédier...

En tout cas, vous pouvez refuser une telle proposition et bien sûr ne surtout pas démissionner...

J'ajoute qu'un salarié peut-être en même temps auto-entrepreneur mais c'est un autre sujet...